



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-024 – Approbation de la décision modificative n°1 du budget CCAS**

Afin de permettre le financement de certaines opérations en section d'investissement, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes du budget CCAS :

En dépenses d'investissement (Chapitre 23 – Immobilisation en cours) :

2313 Construction..... + 265 000€

En Recettes investissement (Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) :

1641 – Emprunts en euros..... + 265 000€

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget CCAS telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-025 – Approbation de la décision modificative n°3 du budget  
annexe la Rocterie**

Afin de permettre le financement de certaines opérations en section d'investissement, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes sur le budget annexe de la résidence autonomie La Rocterie :

En dépenses d'investissement (Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) :

165 – Dépôts et cautionnements .....+ 3 280 €

En Recettes investissement (Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) :

165 – Dépôts et cautionnements .....+ 3 280 €

Ces crédits supplémentaires concernent les cautions de la Rocterie « Résidence autonomie » et « Intergénérationnelle » versées et remboursées au moment de l'entrée et de la sortie des lieux.



En dépenses d'investissement (Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) :

1641 – Emprunts en euros + 220€

En dépenses d'investissement (Chapitre 21 – Immobilisations corporelles) :

2184 – Mobilier - 220€

Ces crédits supplémentaires résultent de la variation du taux d'intérêt de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole (taux actuel 0.8010% au lieu de 0.5000 %).

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget annexe la Rocterie telle que présentée ci-dessus.

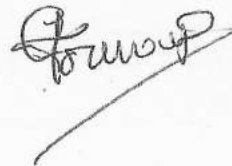
DELIBERATION PUBLIEE  
Le 26/12/2022

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 26/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-026 – Approbation de la revalorisation du tarif de portage de repas**

Considérant qu'il importe de rééquilibrer les recettes et les charges pour les portages de  
repas, il convient de revoir le tarif. Une augmentation est souhaitable.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tarif de portage de repas fixé à 12.50 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

DELIBERATION PUBLIEE

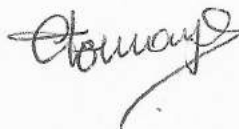
Le 06/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 06/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-268501525-20221206-DEL2022 026-DE



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-027 – Approbation de la revalorisation des tarifs des logements intergénérationnels de la Rocterie**

Considérant qu'il importe de rééquilibrer les recettes et les charges de la Rocterie, il convient de revoir le tarif. Une augmentation est souhaitable.

Conformément à l'article 17-1 de la loi sur les rapports locatifs du 6 juillet 1989, la révision est calculée en fonction de la variation de l'Indice de Référence du Loyer (IRL) publié par l'Insee.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| NUIT                      | 15.50 €  |
| SEMAINE                   | 103 €  |
| MENSUEL (saisonnier)      | 412 € (charges comprises)                      |
| MENSUEL (actif à l'année) | 390 € (eau comprises, électricité non incluse) |

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



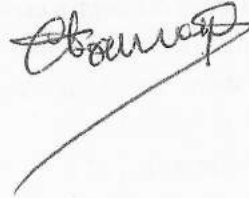
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-028 – Approbation de la revalorisation des tarifs des logements et des garages de la résidence la Rocterie**

Considérant qu'il importe de rééquilibrer les recettes et les charges de la Rocterie 1, il convient de revoir le tarif. Une augmentation est souhaitable.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

|                                 | TARIFS MENSUELS TTC |         |
|---------------------------------|---------------------|---------|
|                                 | PERSONNE SEULE      | COUPLE  |
| LOGEMENTS A (45m <sup>2</sup> ) | 1 750 €             | 2 700 € |
| LOGEMENTS B (35m <sup>2</sup> ) | 1 600 €             | -       |

|                       |      |
|-----------------------|------|
| GARAGES RESIDENTS     | 63 € |
| GARAGES NON RESIDENTS | 85 € |

DELIBERATION PUBLIEE  
Le 16/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment**  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-029 – Approbation de la revalorisation des tarifs des repas servis à la résidence la Rocterie**

Considérant qu'il importe de rééquilibrer les recettes et les charges de la Rocterie, il convient de revoir le tarif. Une augmentation est souhaitable.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

|  |         |
|--|---------|
| EXTERNES (retraités habitant sur la commune) | 11.50 € |
| FAMILLES DES RESIDENTS                       | 12.0 €  |



DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



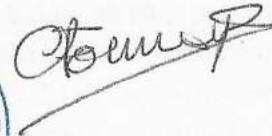
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-030 – Approbation de l'avenant n°4 du lot 01 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **BENETEAU CONSTRUCTIONS – démolition terrassement gros œuvre pour un montant arrêté à 1 335 706.47 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Avenants ayant déjà été délibérés :

- Avenant n°1.....+ 8 720.67 € HT
- Avenant n°2.....+ 3 356.01 € HT
- Avenant n°3.....+ 21 000.00 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°4..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 1 368 783.15 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°4 de la société **BENETEAU CONSTRUCTIONS sans incidence financière.**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°4 de la société **BENETEAU CONSTRUCTIONS,**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 avec la société **BENETEAU CONSTRUCTIONS** ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

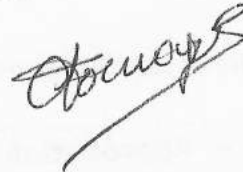
DELIBERATION PUBLIEE  
Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-031 – Approbation de l'avenant n°1 du lot 02 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **NGE FONDATION – fondations profondes pour un montant arrêté à 120 510 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 120 510 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°1 de la **société NGE FONDATION sans incidence financière.**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société NGE FONDATION,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société NGE FONDATION ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



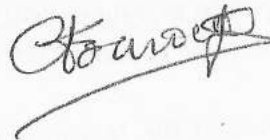
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-032 – Approbation de l'avenant n°1 du lot 03 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **ID VERDE – aménagement extérieur pour un montant arrêté à 51 936.80 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 51 936.80 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°1 de la société **ID VERDE sans incidence financière.**



Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société ID VERDE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société ID VERDE ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



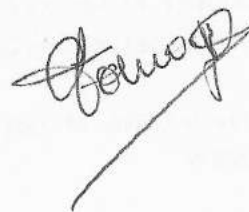
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-033 – Approbation de l'avenant n°2 du lot 04 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **JOLLY CHARPENTE – charpente bois pour un montant arrêté à 42 574.40 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Avenant ayant déjà été délibéré :  
- Avenant n°1.....+ 1 856 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :  
- Avenant n°2..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 44 430.40 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°2 de la société JOLLY CHARPENTE sans incidence financière.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°2 de la société JOLLY CHARPENTE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société JOLLY CHARPENTE ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



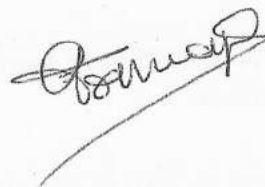
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment**  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-034 – Approbation de l'avenant n°2 du lot 05 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société **NOURRY COUVERTURE – couvertures, tuiles pour un  
montant arrêté à 76 186.67 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la  
**prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Avenant ayant déjà été délibéré :

- Avenant n°1.....+ 2 479.66 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°2..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 78 666.33 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°2 de la société **NOURRY COUVERTURE** sans incidence financière.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°2 de la société **NOURRY COUVERTURE**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société **NOURRY COUVERTURE** ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment**  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-035 – Approbation des avenants n°1, 2, 3 et 4 du lot 06 – Marché  
de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société **BERGERET – Etanchéité - pour un montant arrêté à  
93 500€ HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant  
des travaux résultant **de l'étanchéité du local CES, de l'étanchéité enterrée, de la  
prolongation du délai d'exécution des travaux et de la couverture sur la toiture tuile.**

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... – 4 249.27 € HT
- Avenant n°2..... + 21 500 € HT
- Avenant n°3..... **prolongation du délai d'exécution**
- Avenant n°4..... + 5 779.14 € HT

Ce qui porte le **montant du marché à 116 529,87 € HT.**



Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 de la société BERGERET pour un montant en plus-value de 23 029.87 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 de la société BERGERET pour un montant en plus-value de 23 029.87 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 avec la société BERGERET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

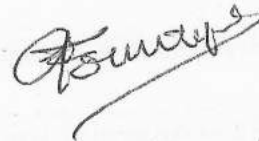
DELIBERATION PUBLIEE  
Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-036 – Approbation des avenants n°2 et 3 du lot 07 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société **SMCC COPPET – Menuiseries extérieures, aluminium  
et mixtes pour un montant arrêté à 225 828,70 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant  
des travaux résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023  
et de la porte vitrée dans la lingerie.**

**Avenant ayant déjà été délibéré :**

- Avenant n°1.....+ 4 223 € HT

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°2..... Prolongation du délai d'exécution
- Avenant n°3..... + 612.20 € HT

Ce qui porte le **montant du marché à 230 663,90 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°2 et n°3 de la société **SMCC COPPET pour un montant en plus-value de 612.20 € HT.**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°2 et n°3 de la société SMCC COPPET pour un montant en plus-value de 612.20 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°2 et n°3 avec la société SMCC COPPET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

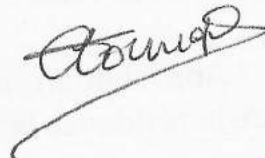
Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-037 – Approbation des avenants n°1, 2 et 3 du lot 08 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **GAILLARD – Serrurerie - pour un montant arrêté à 75 423,52€ HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant des travaux résultant **de la grille de ventilation, de la prolongation du délai d'exécution des travaux et de la bavette sur la grille de ventilation.**

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... – 2 291 € HT
- Avenant n°2..... **prolongation du délai d'exécution**
- Avenant n°3..... + 1 088.32 € HT

Ce qui porte le **montant du marché à 74 220,84 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société GAILLARD pour un montant en moins-value de 1 202.68 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société GAILLARD pour un montant en moins-value de 1 202.68 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°1, n°2 et n°3 avec la société GAILLARD ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment**  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-038 – Approbation de l’avenant n°2 du lot 09 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d’administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **PERRIN – menuiseries intérieures bois pour un montant arrêté à 238 881.03 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant **de la prolongation du délai d’exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Avenant ayant déjà été délibéré :

- Avenant n°1.....+ 3 063.73 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°2..... **Prolongation du délai d’exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 241 944.76 € HT.**



Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°2 de la société PERRIN sans incidence financière.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°2 de la société PERRIN,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société PERRIN ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents** : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents** : Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance** : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-039 – Approbation des avenants n°1, 2 et 3 du lot 10 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société **ISOLYA – Cloisons sèches - pour un montant arrêté à  
197 665,87 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant  
des travaux résultant **de travaux sur la retombée et des plafonds supplémentaires, de la  
modification de la lingerie, de la prolongation du délai d'exécution des travaux au 30  
janvier 2023 et de la demande pour le TGBT.**

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... + 2 189.05 € HT
- Avenant n°2..... prolongation du délai d'exécution
- Avenant n°3..... + 1 050.24€ HT

Ce qui porte le **montant du marché à 200 905,16 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société ISOLYA pour un montant en plus-value de 3 239.29 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société ISOLYA pour un montant en plus-value de 3 239.29 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°1, n°2 et n°3 avec la société ISOLYA ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en-exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-040 – Approbation de l'avenant n°2 du lot 11 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **PICHAUD VINET – plafonds suspendus pour un montant arrêté à 18 567.69 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant **de la prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Avenant ayant déjà été délibéré :

- Avenant n°1.....+ 961.31 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°2..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 19 529 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant n°2 de la société PICHAUD VINET sans incidence financière.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°2 de la société PICHAUD VINET,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société PICHAUD VINET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

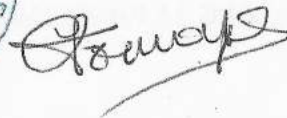
Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-041 – Approbation des avenants n°1, 2 et 3 du lot 12 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **GIRAUDET – Carrelage Faïence - pour un montant arrêté à 79 017,16 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant des travaux résultant de **la modification de la lingerie, de la prolongation du délai d'exécution des travaux et de la chappe du local CES.**

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... + 512.10 € HT
- Avenant n°2..... Prolongation du délai d'exécution
- Avenant n°3..... + 459.60 € HT

Ce qui porte le **montant du marché à 79 988,86 € HT.**



Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société GIRAUDET pour un montant en plus-value de 971.70 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société GIRAUDET pour un montant en plus-value de 971.70 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°1, n°2 et n°3 avec la société GIRAUDET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



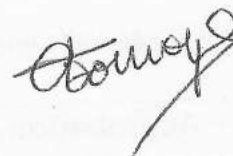
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-042 – Approbation de l'avenant n°1 du lot 13 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **ABC REVETEMENTS – revêtements de sols collés pour un montant arrêté à 92 826.37 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 92 826.37 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver **l'avenant n°1 de la société ABC REVETEMENTS sans incidence financière.**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société ABC REVETEMENTS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société ABC REVETEMENTS ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

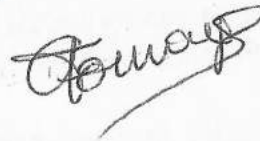
Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents** : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents** : Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-043 – Approbation de l'avenant n°1 du lot 14 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société EVPR – **peinture, revêtements muraux pour un  
montant arrêté à 106 642.34 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la  
**prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... Prolongation du délai d'exécution

Ce qui porte le montant du marché à 106 642.34 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver  
l'avenant n°1 de la société EVPR sans incidence financière.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société EVPR,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société EVPR ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-044 – Approbation de l'avenant n°1 du lot 15 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **ABH – ascenseur pour un montant arrêté à 51 400 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 51 400 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver **l'avenant n°1 de la société ABH sans incidence financière.**



Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société ABH,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société ABH ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- 

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



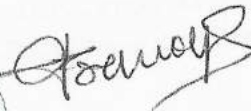
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-045 – Approbation des avenants n°2, 3 et 4 du lot 16 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **HERVE THERMIQUE – Plomberie chauffage - pour un montant arrêté à 522 257,87€ HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant des travaux résultant **de travaux en plus ou en moins sur divers postes, de la modification de la lingerie et de la prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

**Avenant précédent ayant déjà été délibéré :**

- Avenant n°1.....+ 4 482.82 € HT

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°2..... - 4 323.88 € HT
- Avenant n°3..... + 1 235.44 € HT
- Avenant n°4..... prolongation du délai d'exécution

Ce qui porte le montant du marché à 523 652,25 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°2, n°3 et n°4 de la société HERVE THERMIQUE pour un montant en moins-value de 3 088.44 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les avenants n°2, n°3 et n°4 de la société HERVE THERMIQUE pour un montant en moins-value de 3 088.44 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°2, n°3 et n°4 avec la société HERVE THERMIQUE ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

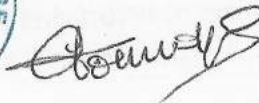
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022



La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie  
GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD,  
Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD,  
Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-046 – Approbation des avenants n°1, 2 et 3 du lot 17 – Marché de  
construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le  
choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie  
et a retenu plus précisément la société **PILLET – Electricité, courants faibles - pour un  
montant arrêté à 278 781,31 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification substantielle du montant  
des travaux résultant **de la téléphonie, de la modification de la lingerie, de la prolongation  
du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023 et de la modification de la cuisine.**

Ainsi, pour les présents avenants, la hausse prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... + 296.56 € HT
- Avenant n°2..... prolongation du délai d'exécution
- Avenant n°3..... + 1 043.99 € HT

Ce qui porte le **montant du marché à 280 121,86 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbatre d'approuver les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société PILLET pour un montant en plus-value de 1 340.55 € HT.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les avenants n°1, n°2 et n°3 de la société PILLET pour un montant en plus-value de 1 340.55 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°1, n°2 et n°3 avec la société PILLET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christiane Fourage, the secretary of the meeting.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-047 – Approbation l'avenant n°1 du lot 18 – Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **ALVEOLIS – test d'étanchéité à l'air pour un montant arrêté à 1 350 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la **prolongation du délai d'exécution des travaux au 30 janvier 2023.**

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

- Avenant n°1..... **Prolongation du délai d'exécution**

Ce qui porte le **montant du marché à 1 350 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver l'avenant **n°1 de la société ALVEOLIS sans incidence financière.**



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-268501525-20221206-DEL2022\_047-DE

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 de la société ALVEOLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société ALVEOLIS ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

Désignée secrétaire de séance : Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-048 – Création de postes à la résidence d'autonomie la Rocterie**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la nouvelle résidence autonomie, gérée par le CCAS de Barbâtre, et en raison des besoins engendrés pour ce service, le recrutement de plusieurs postes s'avère nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

| CADRE D'EMPLOI ET GRADE       | POSTE                   | CAT | QTE | TEMPS   | NBR D'HEURE |
|-------------------------------|-------------------------|-----|-----|---------|-------------|
| <b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>  |                         |     |     |         |             |
| Adjoint administratif         | Assistant administratif | C   | 1   | ½ temps | 17.50       |
| <b>SECTEUR TECHNIQUE</b>      |                         |     |     |         |             |
| Adjoint technique territorial | Agent social            | C   | 3   | ¾ temps | 26.50       |

Il convient donc de créer les emplois nommés ci-dessus.

Sur la proposition du Président,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la création d'un emploi d'assistant administratif au grade d'adjoint administratif, emploi permanent à temps non complet à raison de 17.50 heures hebdomadaires,
- **VALIDE** la création de trois emplois d'agents sociaux au grade d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet à raison de 26.50 heures hebdomadaires,
- **DIT** que ces emplois pourront être pourvus par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

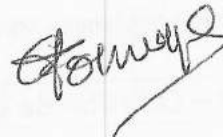
DELIBERATION PUBLIEE  
Le 16/12/2022

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-deux, le 06 du mois de décembre à onze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment**  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : le 30 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents :** Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD, Mme Martine POMARE

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Christiane FOURAGE

**DEL2022-049 – Modification du tableau des effectifs**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/01/2023 comme suit :

| Grade/Emploi                                 | Catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus |
|--|-----------|-----------------------|-------------------|
| <b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>                 |           |                       |                   |
| Attaché                                      | A         | 1                     | 0                 |
| Adjoint administratif territorial            | C         | 2                     | 1                 |
| TOTAL  |           | 3                     | 1                 |
| <b>SECTEUR SOCIAL</b>                        |           |                       |                   |
| Aide-soignant territorial de classe normale. | C2        | 2                     | 2                 |
| TOTAL  |           | 2                     | 2                 |
| <b>SECTEUR TECHNIQUE</b>                     |           |                       |                   |
| Adjoint technique territorial                | C1        | 5                     | 1                 |
| TOTAL  |           | 5                     | 1                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                         |           | 10                    | 4                 |

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de La résidence autonomie La Rocterie sont abrogées à compter du 01/01/2023,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER




Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Christiane FOURAGE

